



TITRE APPP _ FORMATION INITIALE

AGENT(E) PRIVÉ(E) DE PROTECTION DE PERSONNALITE

Objectif :

Notre enseignement a pour but de vous former à devenir agent(e) privé(e) de protection de personnalité. Cela passe surtout par la maîtrise des techniques de défense dans le domaine privé ainsi que les gestes et manipulations nécessaires pour assurer la sécurité de votre client en cas d'attaque. Escorte et organisation des déplacements, prévention et gestion des risques sont également au programme.

Public et Prérequis :

- Certificat médical attestant une bonne condition physique.
Autorisation préalable délivrée par le CNAPS en cours de validité ou une carte professionnelle en cours de validité. -
Avoir minimum 18 ans.

Aptitude et compétences :

L'agent de sécurité est chargé de la protection des personnes et des biens. Il accueille, surveille et contrôle l'accès des établissements sur lesquels il est affecté.

Méthode pédagogique :

- Théorie : exposés - débats avec support audiovisuel
- Pratique : travaux pratiques et mises en situation

Evaluation / Examen :

- Epreuve écrite : (Questionnaire à choix unique)
CROC 20 questions Cadre juridique,
Missions et Rôle de l'APR, Secourisme et Incendie.
- Epreuve Pratique : (Mise en situation)
Préparation , gestion et mise en situation d'une mission de protection (avec évacuation d'in VIP), élaboration d'itinéraires.
Gestion d'un conflit dégradé, technique de self défense face à une agression

Autorisation d'exercice :

Vu l'arrêté du 09 avril 2018 et la parution au journal officiel du 17 avril 2018 portant création du titre « Agent(e) Privé(e) de Protection de Personnalité – APPP (code NSF 344t), de niveau IV (FR) et de niveau 4 (EUR). Décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 (modifié par décret n° 2007-1181 du 03 août 2007) relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises de sécurité privée, pris en application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée, réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fond

Durée :

376 heures
Examen compris

Nombre de stagiaires :

12 maximum

Délai d'accès :

Environ 3 semaines sous réserve
d'avoir les pré-requis

Validation :

Diplôme de niveau IV

Vous permettant d'obtenir une
carte professionnelle auprès du
CNAPS

Dates :

Disponibles sur le site internet ou sur
demande

Accessibilité :

- Formation en inter :

15 Avenue de la Résistance
93100 Montreuil



Tarif : 6490€

Multi stagiaires et INTRA :

Nous consulter



FCS FORMATION

11/15 Avenue de la Résistance 93100 MONTREUIL
CENTRE COMMERCIAL CROIX DE CHAUAUX

✉ : contact@fcs-formation.fr - @ : www.fcs-formation.fr - ☎ : 01 48 58 54 38

Siret : 82524608500047 / N° de déclaration d'activité : 11930754793

SARL au capital de 50 000 € - Code NAF 8559A

TITRE APS N°35126

Moyens pédagogiques :

Nous tenons à ce que vous suivez votre initiation pour devenir agent(e) privé(e) de protection de personnalité dans les meilleures conditions possible avec tous le matériel nécessaire au bon déroulement de la formation. Dans notre centre, vous aurez notamment à votre disposition :

- Un matériel complet d'entraînement dédié au self-défense,
 - Des cartes topographiques et routières,
 - Des appareils émetteurs-récepteurs,
 - Le matériel nécessaire à la pratique des premiers secours, module risques terroristes
 - Matériel d'entraînement dédié au self-défense;
 - Cartes topographiques et routières;
 - 8 appareils émetteur-récepteur;
 - Les matériels nécessaires à la pratique des premiers secours
 - Un défibrillateur de formation automatique externe ou semi-automatique
 - 5 téléphones, et leur mode d'emploi, permettant d'établir une communication entre le local, et plusieurs interlocuteurs situés dans des lieux différent son ordinateur permettant d'établir un compte-rendu, un rapport d'anomalie fonctionnelle, un modèle de main courante et de rapport d'anomalie en version papier
- véhicules motorisés

NB : *Lorsque des véhicules sont utilisés dans le cadre de la formation pratique, l'organisme de formation s'assure que les stagiaires et les véhicules sont assurés pour ces exercices*

Contenu et programme :

Tronc commun – 56 HEURES

Partie théorique :

La législation et la réglementation du métier d'agent(e) privé(e) ;
Les missions du garde du corps auprès de personnalité (vérification, fouille et sécurisation, secourisme tactique d'urgence, communication, négociation) ;
Les armes ;
La topographie et l'orientation.

Module prévention des risques terroristes (28 h) :

Les protections et les munitions ;
Les procédures relationnelles ;
Les différents types d'agressions ;
Les menaces « Engins Explosifs Improvisés » ;
La menace de terrorisme ;
La gestion de conflit et situation dégradée.

Partie pratique – la protection physique des personnes dans le privé (292 h) :

Acclimatation à la vie paramilitaire ;
Entraînement physique ;
Vérification, fouille d'un site ;
Secourisme d'une personnalité en milieu hostile ;
Gestion des menaces terroristes en temps réel ;
Technique de défense et de self défense ;
Réaction à l'agresseur et exfiltration ;
Scénarios opérationnels, mise en situation réelle d'accompagnement en vidéoprotection.

Référent pédagogique :

- Grégory Yomtob

FCS FORMATION

11/15 Avenue de la Résistance 93100 MONTREUIL
CENTRE COMMERCIAL CROIX DE CHAUAUX

✉ : contact@fcs-formation.fr - @ : www.fcs-formation.fr - ☎ : 01 48 58 54 38

Siret : 82524608500047 / N° de déclaration d'activité : 11930754793

SARL au capital de 50 000 € - Code NAF 8559A

TITRE APS N°35126